

Paris, le 3 décembre 2019

Natixis Interépargne lance une nouvelle application mobile pour ses épargnants

Acteur majeur de l'épargne salariale et retraite en France et pionnière de l'innovation digitale sur son marché, Natixis Interépargne enregistre depuis le début de l'année plus de 10 millions de connexions sur son application mobile.

Une application qui répond au besoin de pédagogie des épargnants

Natixis Interépargne lance une nouvelle version de son application mobile, adaptée au besoin de pédagogie et d'accompagnement des épargnants dans la gestion de leur épargne salariale et retraite. Conçue à partir d'une démarche d'écoute utilisateur, cette nouvelle application testée par des épargnants offre une expérience de navigation encore plus fluide et intuitive. Elle permet de consulter et de gérer son épargne salariale et retraite en toute simplicité grâce à son nouveau design et à ses nouvelles fonctionnalités.

L'épargne salariale et retraite en un coup d'œil

L'épargnant visualise notamment sur l'application mobile :

- son épargne détaillée, par produit et par fonds, et ses plus ou moins-values,
- l'évolution de ses avoirs, son épargne disponible, la répartition de son épargne par fonds et par classe d'actifs, l'origine de son épargne grâce à des graphiques,
- toute l'information nécessaire sur les fonds de son dispositif : niveau de risque, durée de placement recommandée, performances, documentation, etc.

Des opérations facilitées

L'épargnant réalise ses opérations en toute autonomie et les retrouve ensuite dans son historique. Il peut, par exemple, investir sa participation et/ou son intéressement, arbitrer son épargne d'un fonds à l'autre et la transférer d'un produit à un autre.

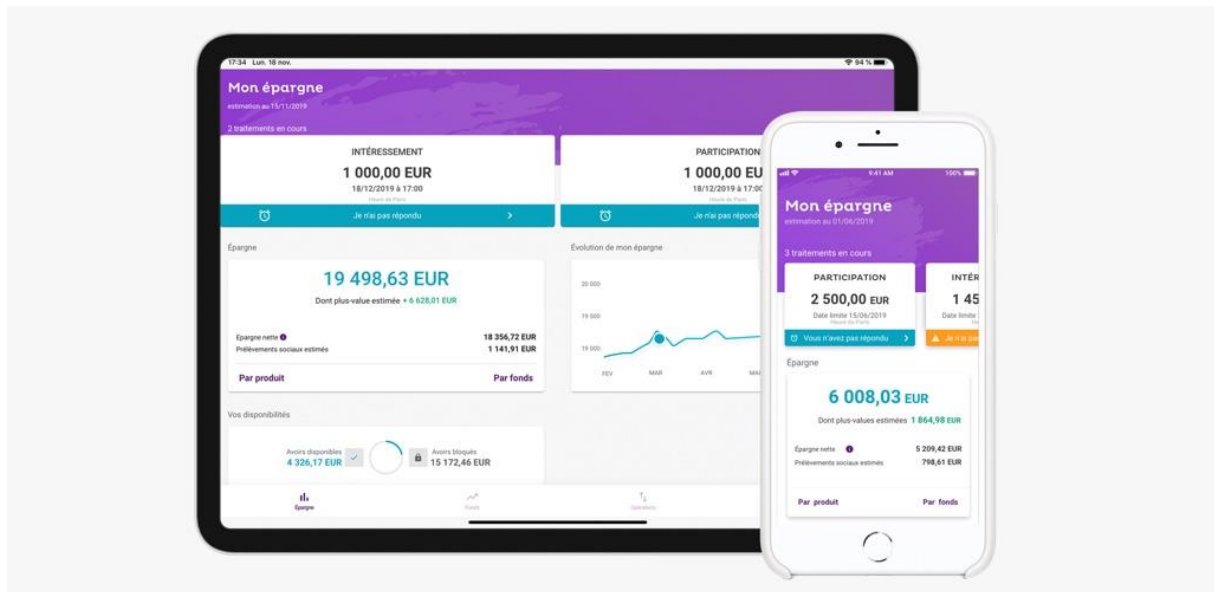
Une application en constante évolution

Pour offrir le meilleur des services digitaux aux épargnants, l'application sera enrichie en 2020 de nouvelles fonctionnalités pour notamment :

- effectuer des versements volontaires,
- activer des alertes pour suivre la performance des fonds,
- visualiser l'abondement de son employeur.

Christophe Eglizeau, directeur général de Natixis Interépargne, souligne :

« La refonte de l'application mobile illustre la volonté de Natixis Interépargne d'offrir une expérience de navigation plus intuitive et plus riche à ses épargnants. En les associant à cette refonte, Natixis Interépargne s'inscrit dans une démarche d'innovation collaborative. »



L'application « Mon Épargne Salariale » est disponible sur iOS et Android, sur mobile et tablette.

À propos de Natixis Interépargne

Natixis Interépargne, filiale de Natixis, est l'acteur de l'épargne salariale et retraite du groupe BPCE avec près de 3 millions d'épargnants, 75 000 entreprises clientes et 27,63 % de parts de marché. ⁽¹⁾

Pionnière de l'innovation depuis 50 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de l'actionariat salarié. Elle s'appuie sur les offres de gestion financière de Natixis Investment Managers, spécialiste de la gestion active au service de l'épargne salariale.

⁽¹⁾ Source : Association Française de la Gestion Financière (AFG) au 31 décembre 2018.

À propos de Natixis

Natixis est un établissement financier français de dimension internationale spécialisé dans la gestion d'actifs et de fortune, la banque de financement et d'investissement, l'assurance et les paiements. Filiale du Groupe BPCE, 2^e acteur bancaire en France à travers ses réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Natixis compte près de 16 000 collaborateurs dans 38 pays. Elle accompagne et conseille sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, ainsi que les clients des réseaux du Groupe BPCE. Cotée à la Bourse de Paris, Natixis dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3⁽¹⁾ de 11,4 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3⁽¹⁾ à 11,5% et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+).

⁽¹⁾ Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois sans mesures transitoires et y compris les résultats de l'exercice, nets de dividendes provisionnés (sur la base d'un taux de distribution de 60%)

Chiffres au 30 septembre 2019

Contacts presse

Sonia Dilouya

Tél.: +33 1 58 32 01 03

Mail: sonia.dilouya@natixis.com

Vanessa Stephan

Tél.: +33 1 58 19 34 16

Mail: vanessa.stephan@natixis.com

www.natixis.com

